Délibération n° D2015-01-02-Ins
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et R719-54,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin - Lyon 3 ;
Sur proposition de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver la qualification des nouveaux emplois dit FIORASO accordés au titre de l'année 2015 :

SERVICE / COMPOSANTE	EMPLOIS
DEVU	1 assistante sociale pour les étudiants
DSI	1 IGE BAP E dvpt/déploiement d'applications en soutien de la charge croissante du pôle métiers
Faculté de Droit	1 MCF (Histoire du droit)
Faculté des Langues	1 MCF « espagnol » LEA pour réduction sous encadrement et combler lacune scientifique (traduction, linguistique, langue de spécialité commercial juridique)
IAE	1 MCF « finances » comptabilité/contrôle de gestion pour réduction sous encadrement
IUT	1 PRAG économie gestion pour renforcer la licence professionnelle « assistant de gestion administrative » à Bourg en Bresse
SCD	1 catégorie A bibliothécaire adjoint au responsable des services aux publics pour amélioration accueil des étudiants, extension des horaires d'ouverture et développement de nouveaux services
SCUIO IP	1 IGE orientation/insertion professionnelle :

	accompagnement réussite et construction projet professionnel et déploiement approche compétences
Direction de la Logistique	-2 ADJT appariteurs -1 ADJT 100% bagagerie
Direction Communication	1 ADJAENES ou ADJT
Service général de la Recherche	1 IGE chargé de valorisation
Service Statistiques et Pilotage	1 SAENES ou T pour le suivi des projets

Le tableau des emplois peut être consulté auprès de la Direction des Ressources Humaines.

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 19 janvier 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

Délibération n° D2015-01-01-Ins
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et R719-54,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin - Lyon 3 ;
Sur proposition de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le tableau de répartition des emplois dit FIORASO :

CAMPAGNE D'EMPLOI 2015 : créations d'emplois "FIORASO 3"

PROPOSITIONS POUR COMPOSANTES						
	MCF	PRAG	BIATSS			TOTAL
			A	B	C	
DROIT	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*
LETTRES	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
LANGUES	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*
IUT	*0*	*1*	*0*	*0*	*0*	*1*
IAE	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*
PHILO	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
SOUS-TOTAL	**3**	**1**	**0**	**0**	**0**	**4**

PROPOSITIONS POUR SERVICES CENTRAUX						
	EC	PRAG	BIATSS			TOTAL
			A	B	C	
DEVU			1	0	0	1
STATS			*0*	*1*	*0*	*1*
SCUIO			*1*	*0*	*0*	*1*
DIRPAT			*0*	*0*	*0*	*0*
DIRCOM			*0*	*0*	*1*	*1*
DSI			*1*	*0*	*0*	*1*
RECHERCHE			*1*	*0*	*0*	*1*
LOGISTIQUE			*0*	*0*	*3*	*3*

SCD			*1*	*0*	*0*	*1*
SOUS-TOTAL	**0**	**0**	**5**	**1**	**4**	***10***
TOTAL GENERAL	**3**	**1**	**5**	**1**	**4**	**14**

Le tableau des emplois peut être consulté auprès de la Direction des Ressources Humaines.

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 19 janvier 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION
13 février 2015

Délibération n° D2015-01-03-fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 13 février 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 712-3 et L954-2,
Vu le décret du 06 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portants statuts particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.
Vu le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'excellence scientifique attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu la délibération n°D2014-03-10-Fin portant approbation par le conseil d'administration des critères et barèmes d'obtention de la prime d'activité de recherche ou d'encadrement doctoral au profit des enseignants-chercheurs.
Sur proposition de M. le Président de l'Université,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'accorder la prime d'encadrement doctoral et de recherche aux enseignant-chercheurs méritants. Le mérite des candidats est apprécié à l'aide d'une évaluation assurée par le Conseil national des universités (CNU) qui attribue une note générale et une note pour chacun des 4 critères particuliers suivant :

- La qualité des publications scientifiques,
- Le rayonnement international,
- L'encadrement doctoral,
- L'animation de la recherche.

Une évaluation extérieure pourra être demandée si la section CNU initialement interrogée refuse de transmettre les notes.

- La prime d'encadrement doctoral et de recherche est accordée pour une période de quatre ans.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	22
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 13 février 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET